

TERRAIN SYNTHÉTIQUE

RÈGLEMENTS

.....

- **La réservation de votre plage horaire est obligatoire.**
- Les semelles des souliers utilisés ne doivent pas abîmer la surface de jeu.
- Le terrain synthétique est un site sans fumée.
- La consommation et la possession d'alcool ou de drogue sont interdites.
- Les contenants de verre et la gomme à mâcher sont interdits.
- Les accessoires pouvant endommager le terrain sont interdits (vélos, chaise, banc, table, etc.).
- Les chiens ou tout autre animal sont interdits.
- La circulation avec des appareils sur roues est interdite sauf sur autorisation spécifique de la Ville.

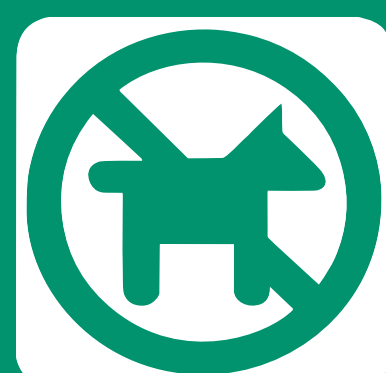
CODE DE CONDUITE

.....

- En tout temps, la civilité est de mise entre arbitres, participants, entraîneurs et spectateurs.
- Respectez les heures de votre réservation. Quittez 5 minutes avant la fin.
- Gardez les lieux propres. Ne laissez aucun article personnel.
- Remplacez le mobilier et les buts à leur endroit d'origine (des chaînes avec crochet sont prévues sur le terrain).
- Remplacez le matériel d'entraînement (football) dans un endroit sécuritaire (sur les zones asphaltées hors de la piste ou zone de jeu).
- Fermez les lumières et les portes. Barrez les accès.

RÉSERVATION : st-hyacinthe.ca/location
450-778-8300 poste 8333

UTILISATION : Avril à novembre de 8 h à 23 h
(avec réservation)



URGENCE 911